



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pays de Montbéliard Agglomération

Commune de Solemont

AVIS D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

**Protection des sources du Mont et des Fougerets
Délimitation des périmètres de protection
Dérivation des eaux en vue de la consommation humaine**

Une enquête d'utilité publique portant sur la délimitation des périmètres de protection autour des sources du Mont et des Fougerets à Solemont, exploitées par Pays de Montbéliard Agglomération, et sur la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine est ouverte **sur le territoire de la commune de Solemont**.

M. Albert GROSPERRIN, directeur régional des maisons familiales de Franche-Comté en retraite, a été désigné par décision de la présidente du tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Cette enquête se déroulera **du 30 janvier 2024 à partir de 09h00 au 13 février 2024 jusqu'à 18h30**.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Solemont, aux jours et heures habituels d'ouverture, sous réserve de dispositions particulières :

les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 18h30

les vendredi et samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée - Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations éventuelles du public pourront être formulées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Solemont, ou adressées directement par écrit en cette mairie (8 rue de l'Eglise - 25190 Solemont) à l'attention de M. Albert GROSPERRIN, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 30 janvier 2024 à partir de 9h00 au 13 février 2024 jusqu'à 18h30** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Captages de Solemont) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Solemont :

- le mardi 30 janvier 2024 de 09h30 à 11h30,
- le vendredi 9 février 2024 de 9h30 à 11h30,
- le mardi 13 février 2024 de 16h00 à 18h30.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la mairie de Solemont et au Pays de Montbéliard Agglomération ainsi qu'à la Préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur www.doubs.gouv.fr (rubrique précitée).

Pour le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur

CYRIL THEILLET